



SYNDICAT DES PROFESSIONNELS DE SHIATSU

Le contrat mutualisé du SPS reprend (mise à jour au 01/01/2019) :

1) la Responsabilité Civile Professionnelle

(garantissant les conséquences de vos éventuelles erreurs, fautes ou omissions lors de la réalisation de l'acte sur le receveur — prise en charge des frais de défense, frais d'expertise et dommages et intérêts si votre responsabilité est avérée).

2) la Responsabilité Civile Exploitation

(garantissant les conséquences des dommages que vous pouvez causer à votre client ou à des tiers lors de l'exercice de votre activité. Exemple : vous renversez votre café sur l'ordinateur de votre client ou ce dernier glisse et se casse la jambe dans votre cabinet).

3) la Défense Pénale et recours

(garantissant le paiement des frais juridiques dans le cadre d'un recours contre un tiers).

Si vous êtes déjà assurés pour ces garanties auprès d'une autre compagnie, vous pouvez nous contacter pour vous expliquer les démarches à suivre afin d'adhérer au contrat mutualisé.

Tableaux des garanties :

Responsabilité Civile Professionnelle et Défense Pénale et Recours

1. Tableau des garanties des franchises

Nature des garanties	Limite de Garantie par Sinistre et par Période d'Assurance	Franchise par Sinistre
Responsabilité Civile Professionnelle: Tous Domages confondus	3 000 000 €	500 € (sauf Domages Corporels)
DONT : Domages Immatériels Non Consécutifs	3 000 000 €	500 €
DONT extensions :	Sous-Limite Spécifique de Garantie par Sinistre et par Période d'Assurance	Franchise par Sinistre
- Responsabilité civile Professionnelle au titre de la sécurité des informations et de la protection des données	3 000 000 €	500 €
- Défense dans le cadre d'une Procédure Réglementaire	10 000 €	500 €
- Frais de gestion de crise	10 000 €	500 €
- Pénalités PCI	10 000 €	500 €

Nature de la garantie	Limite de Garantie par Litige	Franchise par Sinistre
Défense Pénale et Recours	30 000 €	Sans Franchise

2. Clause(s) additionnelle(s) applicable(s) à ces modules

Néant

3. Territorialité

Monde entier

4. Juridiction

Monde entier sauf USA/Canada

La garantie Défense Pénale et Recours ne s'applique pas aux recours portés devant les juridictions américaines ou canadiennes.

Responsabilité Civile Exploitation / Employeur

1. Tableau des garanties et des franchises

Nature de la garantie	Limite de Garantie	Franchise par Sinistre
Tous Domages confondus	8 000 000 € par Sinistre	
DONT :		
- Domages Corporels	8 000 000 € par Sinistre	500 € sur tous Domages sauf Domages Corporels
- Domages Matériels et Immatériels Consécutifs	2 000 000 € par Sinistre	
- Domages Immatériels non Consécutifs	500 000 € par Sinistre	
	Sous-Limite Spécifique de Garantie	Franchise par Sinistre
- Faute inexcusable / faute intentionnelle	1 500 000 € par Période d'Assurance	sans Franchise
- Vol par Préposés	50 000 € par Sinistre	1 500 €
- Atteinte Accidentelle à l'Environnement	1 500 000 € par Période d'Assurance	1 500 €

2. Clause(s) additionnelle(s) applicable(s) à ce Module

Néant

3. Territorialité

Monde entier

4. Juridiction

Monde entier sauf USA/Canada